

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2004

Dicastère de M. Pierre Hainard

Composition de la sous-commission

M. Pierre-Alain Borel (PS),
M. Patrick Hermann (Les Verts)
M. Laurent Iff (Libéral-PPN), président-rapporteur.

La sous-commission s'est réunie à 2 reprises pour étudier les comptes 2004 des services suivants :

- Infrastructures pour les comptes dans leur globalité, M. Soria
- service informatique communal, représenté par M. Frascotti ;
- gérance des immeubles communaux, M. Ischer ;
- intendance des bâtiments, M. Clerc ;
- service des Forêts, M. Soria ;
- service de l'ingénieur communal, M. Turtschy ;
- services industriels, gestion de l'eau, Mme Frésard ;
- service des Espaces verts, M. Wille ;
- cimetière et centre funéraire, Mme Pedretti ;
- service de l'énergie, Mme Droz.

Considérations générales

Le budget 2004 a été respecté dans son ensemble et ce malgré les importantes chutes de neige. Les comptes 2004 présentent une amélioration de 1,56% par rapport au budget. Globalement, certains services bouclent avec de légers dépassements qui ont été compensés par des économies réalisées dans d'autres services. Une partie des économies a été réalisée par une baisse des charges salariales induite par la mise en place quasi systématique d'un délai de carence de 6 mois.

La facturation de la taxe déchet n'a pas été faite en raison d'un arrêté du tribunal administratif cantonal déclarant qu'il n'était pas possible d'introduire une composante sociale dans le calcul de ladite taxe. Tenant compte de la décision du tribunal et en attendant la mise en place éventuelle d'une taxe au sac, le calcul de la taxe a dû être revu. Selon le nouveau calcul, certaines classes de la population verront leur taxe baisser tandis que d'autres, en particulier les familles monoparentales, subiront une forte augmentation. Pour atténuer les effets dus à la hausse de la taxe, il a été prélevé un montant de 300'000.- dans la « réserve déchets ».

Un commissaire s'étonne des prélèvements faits aux financements spéciaux, chiffre 900.4804000, par exemple et espère que ces prélèvements ne sont pas faits par souci de « cosmétique comptable ». Monsieur Hainard nous indique qu'il n'en est rien.

La réserve a été utilisée pour tenir compte du décalage du versement à la commune du dividende de SIM SA. En effet, lorsque les Services Industriels étaient à la ville, une partie du bénéfice de la vente de l'électricité était versée au compte de la commune. Etant donné que SIM SA est une entité indépendante à présent, ce versement ne peut se faire que par le biais d'un versement de dividende. Le montant de celui-ci ne peut être connu avant le bouclage des comptes de SIM SA, soit au début de l'année suivant l'exercice comptable de la commune, ce qui induit un décalage d'une année au niveau des comptes de la commune. Toutefois, pour combler le trou causé par le décalage comptable, il a été décidé de prélever un montant de 2'250'000.- dans la provision pour l'assainissement de GANSA. Le service des finances dispose d'un document détaillé concernant la création de cette provision ainsi que de son utilisation dans le cadre présent.

Un commissaire fait relever que le budget 2004, bien que respecté, était peut être trop juste pour garantir un entretien raisonnable des infrastructures de la ville, en particulier en ce qui concerne les routes qui ont passablement souffert du gel. M. Turtschy nous rassure au sujet des routes, car les observations faites jusqu'à présent montrent que seule leur partie supérieure a été touchée. M. Clerc, par contre, signale qu'en ce qui concerne les bâtiments, la situation n'est de loin pas aussi favorable. Si l'entretien des bâtiments scolaires est bon, il n'en va pas de même au sujet des bâtiments administratifs et des monuments. La statue de Numa-Droz est par exemple dans un piteux état. Du retard a été pris et devra être comblé si l'on ne veut pas avoir de mauvaises surprises à l'avenir.

Analyse des services

L'activité des services est relatée dans les documents joints au rapport des comptes de la ville, le rapporteur se bornera par conséquent à retranscrire ici uniquement les points marquants relevés par les chefs de services ainsi que les questions posées par les commissaires.

Intendance des bâtiments

En 2004, l'effectif du service de l'intendance des bâtiments a été réduit de 2 postes. Cette réduction d'effectif ne préjudicant pas le fonctionnement du service, ces postes ne seront pas repourvus en 2005.

Le service de la conciergerie connaît d'importants problèmes d'absentéisme. En 2004, 400 semaines de travail ont dû être remplacées. La gestion des remplacements est faite en interne et le travail est assuré en principe par l'équipe restante.

Concernant les comptes, un commissaire s'interroge au sujet des hausses des montants des amortissements, point 201.331000, par exemple. Monsieur Soria répond que ceci est dû à l'augmentation des investissements consentis en cours d'année et qui n'ont pas pu être intégrés au budget.

Service des forêts

En 2004, le prix du bois a baissé. Le négoce du bois est pris en charge par le garde forestier qui vendait jusqu'à présent la production locale en priorité à la scierie des Eplatures à un prix qui n'était plus assez élevé. C'est pourquoi des appels d'offres ont été faits et que le bois sera à présent aussi négocié avec des entreprises situées en France voisine.

La fusion des services forestiers du Locle et de la Chaux-de-Fonds est déjà une réalité sur le terrain. Les équipes collaborent efficacement.

Service informatique communal

Les principaux projets en 2004 ont concerné :

- la mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED) ;
- la mise en œuvre d'outils informatiques permettant d'améliorer le fonctionnement de l'Helpdesk ;
- la téléphonie sur IP ;
- le déploiement des logiciels concernant l'action sociale.

Monsieur Frascotti fait remarquer que le nombre de postes maintenus par le SIC est en forte augmentation depuis plusieurs années. Un commissaire s'interroge par conséquent sur la dotation en personnel du SIC et désire savoir si elle est suffisante. Monsieur Frascotti répond que les structures sont mises en place pour améliorer l'efficacité de l'équipe effectuant la maintenance en vue de stabiliser la dotation en personnel au niveau actuel. Un commissaire se demande si le montant facturé par poste aux entités externes à la commune est assez élevé pour couvrir les charges de fonctionnement. Monsieur Frascotti répond que le montant pratiqué correspond à une politique commune des villes du canton et de l'Etat et que le montant a été déterminé de manière équitable. Il convient toutefois qu'il faudra mener une étude pour savoir si ce montant correspond toujours à la réalité.

Concernant les comptes 2004, un commissaire s'inquiète de la baisse du montant consacré à la formation. Monsieur Frascotti répond que la formation dépend des projets en cours et qu'une grande partie est faite en interne ou en autoformation. Il fait également remarquer que l'équipe a manqué de temps dans le courant 2004 pour se former.

Travaux publics

Les points marquants courant 2004 ont été :

- l'étude du PGEE qui a pris beaucoup de retard faute d'une dotation suffisante en personnel. Un dessinateur a d'ailleurs été engagé pour combler ce retard. La situation devrait être revenue à la normale avant la fin de l'année 2005 ;
- l'étude du projet du nouvel exutoire des eaux claires avec notamment l'étude d'une nouvelle variante ;
- la réfection du pont de Biaufond.

Un commissaire s'inquiète au sujet de la mise en attente des projets de zones 30 en ville. Il indique que certains riverains sont inquiets concernant le délai de mise en œuvre. Monsieur Turtschy rassure la commission et indique que le plan d'aménagement est établi et que les travaux seront entrepris dans le courant de l'été 2005. Il est rappelé que ce dossier est entre les mains du service d'Urbanisme.

Un commissaire demande si globalement la dotation en personnel est conforme à la charge de travail. Monsieur Turtschy répond qu'il y a certes quelques problèmes pour absorber le surcroît de travail durant les périodes de fortes chutes de neige et que dans ces conditions, on a recours à des entreprises privées. L'équipe en charge de l'enlèvement des déchets non valorisables est fortement sollicitée et un ajustement devra peut-être être fait. Il indique également que le taux d'absence (maladie, accidents, armée et vacances) n'est pas inquiétant et se situe en moyenne à 10 personnes. L'ambiance générale de travail est bonne.

Service de l'énergie

Les activités principales en 2004 ont été :

- la vérification des permis de construire ;
- le suivi des travaux et chantiers ;
- le contrôle de l'application des nouvelles normes cantonales en matière d'énergie ;
- la rédaction d'un nouveau rapport sur la politique énergétique de la ville.

Services Industriels

Entre 2003 et 2004, il y a eu une baisse de la consommation de l'eau. Il est à relever que cette diminution est constante depuis plusieurs années. La baisse est principalement due à la réduction de la consommation des industries. Le point négatif lié à cette baisse de consommation est la hausse du prix du m³ d'eau, étant donné que les frais liés à l'approvisionnement et à l'épuration sont fixes.

Ces frais sont d'ailleurs en constante augmentation en raison de la hausse des amortissements, liés à l'extension du réseau d'eau. Monsieur Hainard fait d'ailleurs remarquer qu'en raison de la baisse de consommation, il sera bon de se poser la question du maintien au bilan de la réserve Presta-Jogne qui est alimentée à hauteur de 8 cts/m³ et qui n'a plus de réelle raison d'être.

En ce qui concerne les crédits spéciaux, sur les 1'015'000.- accordés par le Conseil communal, seul un montant de 665'160.15 a été dépensé en raison de chantiers qui n'ont pas été faits. Au niveau des crédits accordés par le Conseil général, la totalité des travaux entrepris en 2004 ont été terminés à l'exception du chantier de la rue de l'Etoile. En effet, le projet ayant dû être remanié, les travaux ont été différés et débuteront le 6 avril 2005.

Il est à relever qu'au niveau comptable, la main-d'œuvre a été activée à hauteur d'environ 300'000.- pour l'ensemble des chantiers entrepris en 2004. Ceci a été fait pour contrecarrer la directive du service cantonal des communes qui impose d'amortir les investissements relatifs à l'eau sur une période de 20 ans.

Gérance des immeubles

Courant 2004, un crédit spécial de 200'000.- destiné à la réfection de balcons avait été octroyé par le Conseil communal. Sur ce crédit, seul un montant de 87'000.- a été dépensé en raison du mauvais temps qui n'a pas permis d'entreprendre l'ensemble des travaux. Pour la même raison, des travaux de réfection de toiture n'ont pas pu être terminés en 2004. Ces travaux seront toutefois terminés en 2005.

Les comptes du secrétariat de la gérance communale (chiffre 210) présentent un excédent de charges d'environ 43'000.-. Ceci est dû au fait que la gérance ne facture pas les frais de suivi de chantier, contrairement à ce qui se pratique dans le secteur privé. Dorénavant, la gérance facturera ces montants et les comptes futurs seront de ce fait équilibrés.

Un commissaire demande des renseignements au sujet des 2 étages libérés par l'administration communale dans la tour Espacité. Monsieur Hainard nous indique que des démarches sont en cours, mais qu'il ne connaît pas encore le détail de l'affaire, car le dossier est entre les mains de la gérance GECO en charge du bâtiment Espacité.

Un commissaire demande quelle est la politique de la gérance communale au sujet de la gestion des domaines agricoles. Monsieur Ischer répond que le service suit les conclusions rendues par la commission y relative. En outre, il indique que les comptes ne sont pas équilibrés en raison du prix des fermages qui n'est pas assez élevé.

Toutefois ce prix ne peut que difficilement être revu à la hausse compte tenu des exigences cantonales en la matière.

Concernant le produit de la vigne, un commissaire demande si ce montant représente uniquement le produit de la vente ou s'il tient également compte de la consommation interne ? Monsieur Ischer répond qu'il n'a pas assez de recul pour le moment, car la gestion dépendait jusqu'à présent de l'Office des sports. La vision sera plus claire dès 2005.

Espaces verts

Il y a eu nettement moins d'abattages en 2004 qu'en 2003. Dans la mesure du possible, les abattages sont compensés par de nouvelles plantations. Concernant le fleurissement de la ville, rien de particulier à signaler. Sur le plan comptable, Monsieur Wille fait remarquer que les dépassements ont été principalement dû à des contraintes naturelles.

Cimetière et centre funéraire

Le nombre des enterrements est stable depuis plusieurs années. Par contre, le nombre d'incinération augmente, en raison d'une plus forte demande du canton du Jura. Concernant les cendres, de plus en plus de familles demandent à les reprendre. Depuis 2004, l'hôpital apporte ses matières organiques pour qu'elles soient incinérées. Tous les travaux d'entretien sont effectués en interne par l'équipe de 10 jardiniers (moyenne d'âge 40 ans).

Un commissaire s'interroge au sujet de la baisse du montant de la TVA. Monsieur Soria indique que ceci est dû au fait qu'une partie de la facturation est désormais faite à l'aide d'un module de SAP de manière centralisée. Les montants de la TVA sont pour ces factures comptabilisés au bilan.

Laurent Iff
Président-rapporteur